

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30.03.2022.

L'Assemblée Générale de la SFB a eu lieu le 30 mars 2022 en visio-conférence. M. Gilles Prémel Cabic a présidé la séance en sa qualité de Président et Trésorier.

#### Présents:

M Gilles Prémel Cabic, président et trésorier de la SFB
Mme Marie-Christine Nigon-Boer, membre du bureau de la SFB
Mme Brigitte Steppé-Chevance, vice-présidente de la SFB
Mme Assia Benoît, membre du bureau de la SFB
Mme Ghislaine Cornuau, secrétaire de la SFB
Mme Sabine Gratadour, membre aspirante au bureau de la SFB
Mme Carole Liedorp, agent du service social du consulat
Mme Marie Goude, membre de l'association et en qualité de commissaire aux comptes

#### **Procurations:**

Pour Mme Brigitte Steppé-Chevance de la part de M Marcel Laurence et M François Mengin Pour M Gilles Prémel Cabic de la part de Mme Denise Bossan et Mme Catherine Libeaut Pour Mme Marie Goude de la part de l'UFE

### Ordre du jour:

- I. Ouverture, consultation de tous les membres sur l'ordre du jour ;
- II. Présentation des activités conduites au cours de l'année 2021, présentation et approbation du rapport moral de la SFB;
- III. Présentation et approbation du rapport financier de la SFB pour l'année 2021
- IV. Cotisations: montants pour 2023;
- V. Questions diverses.

## I- Ouverture et ordre du jour

Bienvenue à l'assemblée générale de la SFB.

Il y a eu un oubli dans l'ordre du jour : la candidature de Sabine Gratadour. Admission d'une nouvelle personne Sabine Gratadour dans le bureau de la SFB. Le vote a eu lieu tout de suite et elle a été acceptée comme nouveau membre du bureau. Sabine Gratadour s'est présentée. Remerciements à Françoise Millo qui a démissionné du bureau, pour son investissement dans l'association pendant de nombreuses années ainsi que sa participation lors de la vente de céramique il y a quelques années.

Elle est retournée en France et est active dans la bibliothèque de son village.

## II- Compte-rendu moral de l'année 2021

En 2021, la SFB a aidé environ 31 personnes ou familles financièrement (par dons car la SFB ne fait plus de prêt excepté pour l'achat d'un billet d'avion, prêt remboursé dans le mois); les dons varient entre 50 et 700€ (et concernent, par exemple, le paiement de factures suite à des frais dentaires pour une personne, le règlement de factures en retard pour éviter l'endettement, pour un retour en France, l'achat de chaussures, frais vétérinaires pour un animal de compagnie, paiement de cours de français pour un adolescent). Il y a eu 18 dons.

Dans les écoles françaises de La Haye et d'Amsterdam une collecte de produits alimentaires a été organisée fin novembre 2021. Ainsi, pour Noël 30 colis ont pu être distribués auxquels ont été ajoutés des bons cadeaux de 50€ ou un peu plus en guise d'étrennes (pour un montant total de 1500€). Tous les colis furent livrés avant les fêtes et les personnes étaient très satisfaites.

Les colis ont été distribués par le consulat pour les personnes localisées à Amsterdam et d'Utrecht. Les membres du bureau de la SFB ont apporté les colis aux personnes habitant dans les autres villes.

Les personnes isolées sont touchées par l'aide de la SFB.

Nous tenons à remercier le lycée français aux Pays Bas pour nous avoir permis de faire cette collecte dans leurs locaux.

Nous avions fait une demande de subvention auprès de MAEDI de 3000€ et nous avons reçu 6000€. Donc cette année nous ne ferons pas de demande de subvention.

Le consulat a pu apporter plus d'aide aux personnes en difficulté (avec aide covid de l'état français) et a donc moins sollicité la SFB par rapport aux années précédentes.

Sur le plan administratif, nous avons préparé le Beleidsplan (plan d'action) en mai 2021. Nous nous sommes aussi intéressés à la loi WTBR afin de savoir si nous étions en concordance avec celle-ci. Nos statuts semblent correspondre avec la loi car nous n'avons aucune prise d'intérêt dans notre association. De plus un délai de 5 ans nous permettra d'apporter des modifications si nécessaire.

- Le Beleidsplan (plan d'action) a été mis en ligne.
- De plus, nous avons évalué si nous sommes en conformité avec la loi WTRB. Nos statuts semblent en accord avec la loi à quelques détails près. Nous avons 5 ans pour adapter nos statuts. Le Mémorandum du Comité Exécutif sur la mise en œuvre du WBTR a été publié sur le site de l'association.

Une révision de nos statuts sera peut-être nécessaire pour nous mettre en parfaite conformité avec la loi WTRB.

Nous devons rester vigilant pour maintenir un bon fonctionnement de notre site internet. Parfois certaines pages ne s'ouvrent pas automatiquement. Gilles Prémel Cabic coordonne les contacts avec nos webmasters.

Le nombre d'adhérent diminue, il est donc indispensable de s'en préoccuper et de chercher des solutions à ce fait.

Nous devons être plus visibles d'où l'idée de faire une page Facebook de la SFB.

Assia Benoit et Sabine Gratadour (membres du bureau) se chargent d'affiner ce projet. Voici quelques pistes de réflexions : mettre le logo, l'adresse mail, un texte de présentation avec 250 caractères maximum, avoir une liste des amis ou autres associations....

### III- Compte-rendu financier de l'année 2021

Le compte rendu financier pour l'année 2021 a été présenté par le trésorier à Marie Goude, commissaire aux comptes, le 2 février 2022. Elle a constaté une grande rigueur dans les comptes.

Elle a eu accès aux comptes et aux transactions. Elle a aussi vérifié les accords donnés pour chaque dépense. Nous devons continuer sur cette voie.

#### Les recettes 2021

En 2021 nous avons eu moins de cotisations, mais un peu plus de dons.

En 2021, une partie des actions placées chez ABN AMRO furent vendues (avec un bénéfice nul mais pas de pertes).

Les recettes furent de 18 907,53€ (cotisations, dons, vente d'action, subvention et placement bancaire).

Les cotisations furent moins nombreuses, 13 personnes.

Une subvention MAEDI de 6000€ fut attribuée. Remerciements à l'Eglise wallonne pour ses dons.

# Les dépenses 2021

Il y a eu des secours exceptionnels.

Les frais de gestion de l'association ont été réduits et sont incompressibles (frais bancaires, assurance et cotisation à la KWK).

Les résultats d'exploitation sont positifs. Aucun placement n'a été effectué. Le montant sur le compte bancaire étant serait intéressant de se pencher sur la question d'un éventuel placement.

Il est important de savoir que 80% de l'argent vont pour des secours exceptionnels, ce qui est notre mission.

- Plus de 80% des dépenses de la SFB sont des aides aux personnes défavorisées.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

## IV- Cotisations pour 2023

Les montants des cotisations restent inchangés :

Membre actif: 30 euros

Cotisation de soutien : 50 eurosMembre bienfaiteur : 100 euros

Afin d'attirer de nouveaux cotisants, proposition de création d'une page Facebook. Les aides sont les bienvenues.

Faire une lettre à l'attention des Alliances Françaises des différentes villes.

## V- Questions diverses

- Essayer de recenser les personnes âgées isolées. Le consulat n'a pas de demande dans ce sens.
- Personnes en difficulté. Il faut savoir les guider vers les instances néerlandaises.
   Pour les soins dentaires il y a un bus qui va de ville en ville pour aider les gens en difficulté. Le consulat aimerait avoir le lien afin de pouvoir mieux orienter ces personnes. Marie-Christine Boer devrait donner les coordonnées au service social du consulat
- Marie Goude accomplira sa fonction de commissaire aux comptes pour l'année 2023.
- En 2023, la SFB fêtera ses 140 ans. Les membres du bureau aimeraient fêter dignement un tel anniversaire et vont réfléchir aux possibilités dès maintenant.
- Idée proposée par Assia Benoit, concert à la résidence de l'Ambassade de France.
- Carole Liedorp, du service social, remercie la SFB pour sa rapide réactivité. Nous avons à faire à des situations d'urgence d'où l'importance de réagir très vite.

## **VI- Conclusions**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h20. Le bureau remercie toutes les personnes pour leur participation et pour leurs suggestions.